

t-il maintenant d'influencer ses collègues du Sénat en leur disant que le présent bill a été adopté par les deux partis dans la Chambre des communes? Pourquoi ne nous dit-il pas que l'opposition qui lui a été faite dans cette Chambre a été très sérieuse?

Cet honorable sénateur aurait pu déclarer au Sénat, comme tout le pays le sait très bien, du reste, que près de la moitié des membres de la Chambre des communes s'est prononcée contre le bill. Cette moitié, puis-je ajouter, représentait plus des deux tiers de la population du Canada. Cet honorable sénateur se fait illusion s'il croit pouvoir aveugler ses collègues au moyen de représentations comme celles qu'il vient de nous faire. J'irai plus loin et je dirai à mon honorable ami que non seulement près de la moitié de la Chambre des communes, mais que plus de la moitié des membres du Sénat sont opposés au présent bill. J'ai eu l'occasion, hier soir, d'exposer quelques-unes de mes objections au bill; mais comme je ne voulais pas retarder l'expédition des affaires de la Chambre et retenir trop longtemps son attention, j'en ai réservé plusieurs. Je désire que ce bill figure dans nos statuts sous le titre de "Bill des trois 'F'" Et que signifie ce titre? Premièrement, ce bill est une "Folie"; deuxièmement, c'est une "Farce"; troisièmement, c'est une "Fraude". Oui, ce bill est une folie, une farce, et une fraude. Jamais bill plus insensé n'a vu le jour dans aucun parlement composé de législateurs intelligents. C'est une fraude au moyen de laquelle le Gouvernement croit qu'il pourra, dans ses élections, obtenir des suffrages en déployant le vieux drapeau devant les foules.

L'honorable M. LOUGHEED: Je soulève une question d'ordre. La question maintenant soumise à la Chambre est la motion demandant que la Chambre siège en comité général pour l'examen détaillé du présent bill.

L'honorable M. CLORAN: Et je donne maintenant les raisons pour lesquelles la Chambre ne doit pas siéger en comité général pour cet objet.

L'honorable M. LOUGHEED: La question est de savoir si nous devons nous engager dans une seconde discussion sur le principe du bill, comme on le fait depuis que j'ai proposé la motion. C'est pourquoi je soulève une question d'ordre.

L'honorable M. CLORAN: Le point d'ordre est-il que les remarques que je viens de faire ne sont pas dans la question?

L'hon. M. CLORAN.

L'honorable M. LOUGHEED: Oui.

L'honorable M. CLORAN: Ce que j'ai dit a pour objet d'empêcher que la Chambre discute en comité général le présent bill, et si j'étais le chef de la gauche, je ne permettrais pas que ce bill subît l'examen du comité général et je le tuerais dès maintenant.

L'honorable M. LOUGHEED: Proposez, vous-même, cette exécution. Il n'y a présentement devant le président rien autre chose que la motion demandant que la Chambre siège en comité général pour examiner le présent bill.

L'honorable M. CLORAN: Pourquoi le président n'a-t-il pas déclaré que l'honorable sénateur de Toronto (l'honorable M. Kerr)—que nous avons entendu il y a quelques instants—était, lui-même, hors de la question? Pourquoi n'a-t-il pas déclaré que son ami, l'honorable sénateur du Nouveau-Brunswick (l'honorable M. Poirier) était également hors de la question? Je suis le seul qui soit rappelé à l'ordre. L'honorable sénateur de Calgary (l'honorable M. Lougheed) ou tout autre membre de cette Chambre, a-t-il le droit de me traiter ainsi?

Le PRESIDENT: Le règlement doit être appliqué.

L'honorable M. LOUGHEED: Je soulève une question d'ordre. Si les honorables membres de la gauche continuent à discuter le principe du bill après sa deuxième lecture, mon devoir est de soulever la question d'ordre, c'est-à-dire, la question de savoir si c'est encore le temps de discuter le principe du bill.

L'honorable M. CLORAN: Pourquoi n'avez-vous pas rappelé à l'ordre l'honorable sénateur de Toronto?

L'honorable M. LOUGHEED: Le bill a été lu une deuxième fois. La Chambre, par là même, en a accepté le principe. Je m'oppose, par conséquent, à ce que le principe du bill soit de nouveau discuté.

L'honorable M. CLORAN: Je ne conteste pas le droit qu'a l'honorable ministre dirigeant de s'opposer à cette discussion; mais pourquoi n'a-t-il pas soulevé son objection pendant le discours de l'honorable sénateur de Toronto?

Le PRESIDENT: Je désire que le règlement soit observé.

L'honorable M. CLORAN: C'est très bien; mais le règlement n'est-il fait que pour moi?